

## **Les prisonniers de guerre juifs de France 1940-1945**

### **Delphine Richard**

Lors de la débâcle foudroyante de l'armée française au printemps 40, l'armée allemande constitue une masse phénoménale de prisonniers de guerre. Près d'1,6 million de ces soldats sont ensuite transférés en Allemagne où ils sont répartis dans un vaste système de camps de détention militaire pour la durée de la guerre. Disséminés sur le territoire du Reich, les oflags accueillent les officiers, et les stalags les sous-officiers et les hommes de troupe, qui sont contraints au travail. Dans ces camps militaires, les conditions de vie sont difficiles, mais globalement, les Allemands respectent le statut de prisonnier de guerre tel qu'il est défini par la Convention de Genève de 1929 : les prisonniers français sont dans l'ensemble traités avec humanité et protégés contre les actes de violence.

Parmi ce flot de captifs, se trouvent environ 13000 Juifs. À bien des égards, dilués dans la masse, ils connaissent un sort comparable à celui de leurs camarades non juifs. Ainsi, pendant que les Juifs de France et de toute l'Europe subissent la destruction, et que les prisonniers de guerre soviétiques sont massacrés, ils trouvent donc de fait derrière les barbelés une forme de refuge inattendu en plein cœur du Reich, qui les place aux marges de la Shoah.

Bien qu'exceptionnelle, l'histoire de ces hommes demeure méconnue et peu renseignée. À peine défrichée dans l'historiographie de la captivité de guerre comme dans celle de la Shoah, la question se situe dans une forme d'angle mort historiographique. Sans aucun doute, le contexte politico-mémoriel a longtemps été défavorable à l'étude scientifique approfondie de l'histoire de ces hommes, d'autant plus que, restés en marge du génocide, ces singuliers rescapés ont tendance à se replier dans une mémoire individuelle discrète voire coupable après la guerre. Mais les enjeux de mémoire ne sauraient être l'unique facteur de ce relatif vide historiographique. C'est également dans la nature même de l'objet que résident des freins à son étude, surtout si on l'envisage dans une démarche globale. D'abord, il s'agit là d'un épiphénomène : d'après estimation, l'effectif de l'ensemble des prisonniers de guerre juifs correspond à moins d'1% des PG de France emmenés en Allemagne et à environ 2,5% de la population juive de France de 1939. De plus, cette histoire est éclatée : dispersée, la cohorte ne forme pas un groupe homogène à l'échelle de l'Allemagne pendant la captivité, et vit des expériences diverses. De surcroît, leur histoire se joue à toutes les échelles, du local à l'international, à la croisée de multiples événements et phénomènes historiques, ce qui nuit à sa visibilité.

Par ailleurs, tenter de combler ce vide c'est aussi affronter la difficulté à réunir les matériaux pour écrire cette histoire. En effet, ceux-ci sont lacunaires, éparpillés, difficiles d'accès et rares. Beaucoup d'archives de stalags et d'oflags ont été détruites dans le chaos de la fin de la guerre, et il n'existe pas aujourd'hui de fonds qui soit entièrement dédié aux prisonniers de guerre juifs. Il s'agit alors de rechercher patiemment leurs traces en revisitant les sources dispersées de la captivité et de l'histoire des juifs de France pendant la guerre. La tâche est chronophage et l'exhaustivité difficile, car un grand nombre de fonds contiennent potentiellement des traces de ces hommes, et qu'ils y sont souvent presque invisibles à première vue. Les dépouillements, nombreux mais certainement incomplets, menés dans une dizaine de centres d'archives ont tout de même permis la constitution d'un corpus de plus de 2000 documents d'archives dont la nature et la richesse sont fort variées, et qui concernent dans la majorité des cas individuels. Il apparaît que le cas collectif de cette petite minorité de captifs est bel et bien connu des institutions allemandes, françaises et internationales, mais qu'il n'a pas donné lieu à une production de documents importante : aucun des acteurs institutionnels de cette histoire ne semble avoir eu une connaissance précise à une échelle

globale de leur nombre, de leurs conditions de captivité et même de leur identité. Dans ces conditions, les 200 témoignages d'anciens captifs réunis sont particulièrement précieux pour nous renseigner sur le vécu captif en complétant par le bas les sources administratives.

En l'état, l'enquête a permis de retrouver l'identité de plus de 4000 prisonniers de guerre juifs, soit près d'1/3 des individus de la cohorte. Cela permet l'approfondissement de parcours individuels et familiaux, tout comme une étude quantitative et qualitative de cet échantillon représentatif. A l'image de la communauté juive de France de l'entre-deux-guerres, l'ensemble formé par les captifs juifs est marqué par une forte hétérogénéité.

D'une part, parmi ces Juifs capturés, nombreux sont les Juifs de nationalité française, qui sont mobilisés comme tous les autres Français. Parmi eux, la plupart sont représentatifs de l'Israélitisme. Beaucoup appartiennent à des familles installées en France depuis des générations, et fortement intégrées. C'est notamment le cas de la plupart des officiers, issus de l'élite, tel Robert Blum, le fils de Léon Blum, ou d'Elie et Alain de Rothschild. On trouve également parmi ces soldats français des enfants de naturalisés ou des naturalisés, comme Emmanuel Lévinas, d'origine lituanienne.

D'autre part, la majorité des prisonniers de guerre juifs capturés se compose de Juifs étrangers. Majoritairement venus de l'Est de l'Europe, en particulier de Pologne, ils ont trouvé refuge en France lors de vagues d'immigrations récentes, les persécutions antisémites ayant souvent contribué à leur exil. Réfugiés, et parfois en situation illégale sur le territoire français, ils sont généralement dans une situation matérielle précaire et concentrés en région parisienne. Leur attachement à la France est souvent fort bien que récent. Ainsi, au moment de la déclaration de guerre, leur engagement volontaire est massif : il s'agit de lutter contre le nazisme, et de défendre la France, leur patrie d'accueil, tout en protégeant leur famille par leur statut militaire. Après leur capture au printemps 1940, ces milliers de Juifs aux horizons variés partagent donc l'expérience commune imprévue de la captivité de guerre.

Le corpus permet d'esquisser les grands traits de l'histoire quotidienne de cette captivité, et d'interroger sa singularité. En effet, les sources nous apprennent les soldats juifs, dispersés au sein du monde captif, connaissent à bien des titres un sort analogue à celui de leurs camarades non juifs, avec lesquels ils tissent d'ailleurs de nombreux liens. Ainsi leur univers quotidien est marqué par toutes les difficultés inhérentes à la captivité, avec la variable que constitue l'univers différencié de chaque camp. Cependant, le corpus fait aussi apparaître une singularité de l'expérience captive juive. Ceux qui ont été identifiés comme Juifs à leur entrée administrative dans le camp sont par la suite le plus souvent ségrégués, le Haut Commandement de la Wehrmacht ayant invité à séparer les Juifs des autres captifs pour le logement et le travail au sein de chaque camp. Dans certains stalags et oflags, bien d'autres formes de discriminations peuvent les frapper. La ségrégation est par ailleurs le terreau de l'éclosion de micro-communautés captives juives, dans lesquelles il arrive qu'une vie religieuse et politique clandestine se développe. Quoiqu'il en soit, la captivité de guerre des Juifs, identifiés ou non, se distingue par un contexte davantage hostile et menaçant. Tous ont à subir une double propagande antisémite et à vivre dans l'angoisse du sort qui menace leurs proches. Leur protection par l'uniforme ne leur semble jamais définitivement assurée.

Après leur libération, ces hommes s'interrogent d'ailleurs sur cette survie qu'ils qualifient parfois de miraculeuse. Comprendre pourquoi cette présence dans le circuit militaire de la captivité de guerre met ces Juifs aux marges du processus de destruction reste un des points les plus délicats de cette recherche. Sur cette question, les sources sont en effet à l'état de bribes, et ne permettent pas de fournir une explication simple et indiscutable.

Ce que l'on sait, c'est que le Haut Commandement de la Wehrmacht ordonne à partir de 1941 une ségrégation des juifs au sein de chaque camp. A l'automne 1941, un projet de regroupement des PG juifs dans un même camp est envisagé. De fait, il ne se met pas en place, mais les discriminations antisémites tendent à s'aggraver à partir de l'automne 1944, au point que le Congrès Juif mondial, très inquiet, pense qu'il s'agit d'une première étape vers l'extermination. La fin de la guerre arrive, et de fait, la protection statutaire est maintenue. Quoiqu'il en soit du projet allemand, les sources ne permettent pas de le saisir avec précision, mais elles laissent quand même à penser que le sort des PG juifs n'est jamais définitivement scellé.

Après la guerre, Georges Scapini, le responsable des prisonniers de guerre de Vichy, a mis à son crédit la survie des PG juifs de France, d'après lui menacés du pire. Les sources montrent bien qu'il s'est efforcé de protéger des persécutions les familles de PG juifs et les PG rentrés en France avant 1945, mais aussi que son action envers les PG juifs en Allemagne est trop limitée pour confirmer son propos. D'ailleurs, les Allemands respectent le statut de prisonnier de guerre de tous les juifs des armées non-soviétiques, ce qui tend à minorer le poids de Vichy dans la question et à l'observer dans une perspective d'histoire comparée. De son côté, l'attitude prudente voire passive de la Croix-Rouge face aux signes avérés d'une discrimination des Juifs parmi l'ensemble des PG ne permet pas de l'envisager comme un acteur de poids dans le maintien de la protection. En somme, il semble que c'est surtout du côté de l'Allemagne qu'il faille se tourner pour comprendre pourquoi la protection a perduré, en prenant en compte à l'échelle européenne les enjeux variés, évolutifs et parfois contradictoires qui traversent le régime nazi.

Invoquer le poids de la Wehrmacht dans le respect du statut militaire, ou encore la volonté du régime nazi de respecter un texte et un statut de droit international ne résiste pas à l'épreuve des faits, et ce particulièrement lorsqu'on s'appuie sur l'historiographie récente de la guerre d'extermination à l'est. L'idéologie nazie a bien une influence dans le traitement des captifs, on le voit avec l'ordre de ségrégation, mais aussi avec la hiérarchie générale dans le traitement des captifs en mains allemandes qui se met en place au fil de la guerre. Cependant, si l'idéologie nazie influence ce traitement inégal, celui-ci prend également en compte les enjeux diplomatiques et militaires d'une guerre différenciée entre Est et Ouest : les prisonniers de guerre occidentaux sont les mieux traités. Au sein du régime nazi, si des arbitrages ont lieu sur la question des juifs parmi eux, l'enjeu de réciprocité, c'est à dire la peur des représailles sur les soldats allemands en mains occidentales doit jouer en faveur du maintien de la protection. De plus, la mise en place du génocide se fait également de façon différenciée entre Est et Ouest. A l'Ouest, la présence d'un acteur international même passif comme la Croix-Rouge rend difficile le secret, et peut faire craindre une médiatisation. Enfin, le fait que ces Juifs représentent une infime minorité parmi l'ensemble des captifs, et qu'ils soient déjà détenus sous surveillance allemande, ce qui en fait des sortes d'otages, n'a certainement pas amené le Reich à considérer leur cas comme prioritaire. Par pragmatisme, la question est certainement remise à plus tard, suspendue à l'évolution des événements militaires. Ainsi, pour les prisonniers de guerre juifs occidentaux, la fin de la guerre arrive peut être à temps.